

Compte-rendu de réunion

Commission Permanente des Sports

Mercredi 28/01/2026 – 8h30 / 11h30

Lieu : visioconférence ([WebConférence de l'État](#))

Présents : *Éric Raynaud (FNASCE), Sophie Daucourt (ASCE25Dreal), Peggy Ottelohé (ASCEET59), Élodie Juteau (ASCE86), Bruno Stehlin (ASCE90), Jean-Marc Vinsonneau (ASCE31)*

Absent : *Thierry Berthier (ASCE78), Alain Continsouzas (ASCE46), Matthias Ferrer (ASCE66), Patrick Le Crom (Fnasce)*

Projet de compte-rendu CPS du 28 janvier 2026

Ouverture de la CPS par É.Raynaud à 8h30.

Demande d'ajout en questions diverses d'un point sur une formation utilisation de Drones.

Point 1.

Approbation du dernier CR relatif à la réunion de décembre 2025.

É. Raynaud précise avoir informé T. Berthier sur les regrets exprimés par les membres de la commission quand à ses absences. Celui-ci en est bien conscient et s'en excuse.

Les membres de la CPS précisent que ce n'est en aucun cas un jugement de valeur et que chacun est pris par ses obligations professionnelles, mais qu'il est simplement regrettable pour lui comme pour la commission que son responsable ne puisse participer plus aux échanges.

Les comptes rendus sont maintenant déposés sur la plateforme Resana.

Date et lieu de la prochaine CPS 2026 :

- Mardi 10 et mercredi 11 mars en visioconférence.

Point 2 - Challenges 2025.

- Padel (1er) Challenge innovant – ASCE 76 – du 26 au 28 septembre à Petit Quevilly (76) :

Bilan reçu.

Problème relevé sur le prix payé affiché sur le bilan = 420€ par participants. Demande de modification à faire pour correspondre à ce qui a été demandé. Approbation du versement de la 3ème aide et de l'aide à la location de structure onéreuse.

- Trail (16e) – ASCE 11 – du 23 au 25 octobre à Carcassonne (11) :

Pas de bilans (moral et financier) reçus à ce jour.

Point 3 – Challenges 2026 – Information.

- Modification du versement des aides forfaitaires. Au regard de certains challenges qui présentent un bilan positif parfois important, le comité directeur de la FNASCE a acté que le montant de la base de l'aide forfaitaire passe de 3500€ à 2500€. Une aide complémentaire pourrait être versée après l'étude du bilan financier plafonnée à 1000€.

Dans la convention, il sera donc précisé :

«Aide forfaitaire à l'organisation au challenge. Challenge uni-disciplinaire ou pluri-disciplinaire La FNASCE apporte une aide forfaitaire de 2 500 € à titre de participation aux frais engagés. Cette aide sera versée selon l'échéancier suivant :

- 1 500 € à la signature de la convention entre l'organisateur et la FNASCE,
- 1 000 € à la validation du dossier d'inscriptions par la CPS.

Une aide complémentaire plafonnée à 1 000 € pourra être versée pour assurer un équilibre du budget à réception des bilans moral et financier et des photos dans les trois mois suivant le challenge.

Le comité directeur fédéral, sur proposition de la commission permanente sport, se réserve le droit de ne pas verser le solde de l'aide complémentaire si les prestations ont été inférieures à ce qui était prévu ou en cas de non-respect du dossier de candidature validé par le comité directeur fédéral.»

- Une candidature déposée par l'ASCE 63 pour la randonnée des actifs libérés.

- Bowling (21e) – ASCE 17 – du 12 au 14 juin – La Rochelle (17) - Suivi de dossier : S. Daucourt.

Le dossier complet ainsi que le budget sont en cours de finalisation et seront bientôt transmis à la CPS pour validation.

- Trail (17e) – ASCEE 90 – ASCE 68 et l'URASCE Grand Est du 18 au 19 octobre – Territoire de Belfort (90) - Suivi de dossier : P. Ottelohé.

Dossier non finalisé déposé sur RESANA. 3 courses retenues par les organisateurs. Pour le challenge FNASCE, il leur est demandé de n'en retenir que 2 pour le classement. Les autres courses pourront évidemment être proposées à l'inscription, afin de permettre un plus grand nombre de participants sur le week-end, mais ne compteront pas pour le classement FNASCE.

La fiche d'inscription se fera sur la base du tarif des courses des 11 et 28km, en chambre twin et pour 2 nuits. Les nuits et repas supplémentaires, ainsi que les frais d'inscription plus élevés pour les autres courses seront proposés en option et à la charge du

participant.

Les goodies et autres cadeaux offerts ne doivent pas être à la charge du participant.
Le mot de bienvenu sera co-signé par l'organisateur et le président de la FNASCE.

- Pétanque (51e) – ASCEET 59 – ASCE 62 et – CPS – Septembre – à Marck en Calais (62) - Suivi de dossier : intégralité de la CPS du fait de son implication dans l'organisation.

P. Ottelohé et L. Vanhoutte se rendent au boudrome de Marck le 29/01 afin de définir la date du challenge.

Le choix de la gestion de l'hébergement ou pas par les organisateurs n'a pas encore été fait.

Propositions :

- Accueil du vendredi soir avec prestation type baraques à frites (certainement une attente des participants qui viendront dans le Nord) ;
- Selon les possibilités sur place et nombre de bénévoles, envisager une restauration le samedi midi type buffet ou barbecue afin de limiter le temps à table. (prévoir tout de même tables et chaises pour permettre de manger)

La participation financière de ce repas peut être :

- soit repas inclus dans le tarif de base et distribution de tickets repas correspondant à la prestation (ex : 2 sandwiches + boisson+ dessert).
- soit repas non inclus dans le tarif de base et laissé à la charge des participants.

Pour éviter les transferts d'argent, il pourra être utilisé le système des cartes boissons avec un nombre de cases à cocher selon le produit choisi.

Un retour sera fait par P. Ottelohé après le rendez-vous du 29/01/2026.

Point 4 – AG FNASCE 2026.

Quelques modifications ont été apportées au volet SPORT du dossier numéro 2 du congrès. Ce dossier sera envoyé courant semaine 6.

Approbation du bilan financier 2025.

P. Le Crom travaille sur le film qui sera projeté en séance.

E. Raynaud tient à disposition l'ensemble des données nécessaires pour ce film (photos, classements, ...)

Point 5 – Budget fonctionnement CPS 2026.

Présentation du budget de fonctionnement pour 2026

Pas de questions

Point 6 – Espace RESANA – CPS.

Les documents sont désormais disponibles sur cet espace collaboratif.

Même si l'écriture simultanée est l'un des avantages de cet espace, il est conseillé afin de parfaire la présentation finale, de télécharger le document pour la mise en forme et de le recharger ensuite. Il s'agit bien d'une suite collaborative, la mise en forme est l'un des points faibles de ce type d'outil.

Point 7 - Quiz Quatre quiz sont proposés sur le thème « le sport et... ».

Dates des rendez-vous :

- 1er quiz mercredi 28 janvier entre 13h00 et 14h00
- 2e quiz mercredi 18 février entre 13h00 et 14h00
- 3e quiz mercredi 18 mars entre 13h00 et 14h00
- 4e quiz mercredi 15 avril entre 13h00 et 14h00

Premier quiz animé par É. Raynaud et S. Daucourt.

Points 8 - Questions divers.

Challenges :

Une intention a été évoqué par l'URASCE Bourgogne Franche Comté pour l'organisation d'un challenge multi-activités autour des vignes en 2027.

Une formation à l'utilisation de drones va être proposée. Les membres de la CPS sont intéressés, en effet cette formation donnera la possibilité d'effectuer des prises de vues des différents challenges, dans le respect de la législation en vigueur. Cette formation pourrait être proposé au domaine de la Chesnay.

Une formation CAPA (Colosse Aux Pieds d'Argile) a été proposé aux membres du comité directeur fédéral. E. Raynaud propose aux membres de la CPS de participer aux formations qui devraient être déployées en régions. Les membres de la commission acceptent à l'unanimité de suivre cette formation.

Trophées 2026 :

Les Trophées remis lors des challenges 2025 ayant été appréciés, ils seront reconduits pour les challenges 2026.

É. Raynaud se charge de la commande.

Fin de la réunion mercredi 28/01 à 11h30.